

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 NOVEMBRE 2012

L'an deux mille douze le douze novembre, à 20 heures, le conseil municipal d'Enval s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Monsieur CAILLAUD Jean, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Christian MELIS, Sylvie GERBE, Elyane FAURE, Pascal GOUMY, Patrick PRIEUR, Christian BAUFOND, Guy RONTEIX-JANISSON, Odile MANZETTI, Sylvie RODRIGO, Joël DARBEAU, Pierre REBEIX

Absents et excusés : Catherine DOMAS (pouvoir à Sylvie GERBE)

Nombre de conseillers en exercice : 13

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de conseillers votants : 13

Secrétaire de séance : Elyane FAURE

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 novembre 2012

Ordre du jour :

- 1 – Délégation service public d'assainissement : choix du délégataire
- 2 – CNAS (Comité National d'Action Sociale) : adhésion retraités
- 3 – Relais d'assistants maternels : avenant pour occupation des locaux
- 4 – Divers

Avant d'aborder l'ordre du jour :

- Obsèques mardi 13 novembre de Yves MERLIN, ancien conseiller municipal.
- Remise du rapport d'activité 2011 de Riom Communauté à chaque conseiller.

1 – Délégation service public d'assainissement : choix du délégataire

Délibération n°2012-58

Monsieur le Maire rappelle la procédure en cours relative à la délégation du service de l'assainissement collectif, en application de l'article L.1411-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire présente devant le conseil municipal le déroulement de la consultation lancée :

- délibération initiale en date du 4 juin 2012
- avis de publicité préalable paru le 18 juillet 2012 dans la publication La Montagne,
- 2 entreprises ont retiré le dossier de consultation,
- les entreprises suivantes SEMERAP et LYONNAISE DES EAUX ont remis une offre.

Suite à cette procédure, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise SEMERAP.

Monsieur le Maire présente le projet de contrat mise au point avec cette entreprise, dont les caractéristiques principales sont :

- durée = 12 ans
- recettes prévisionnelles annuelles = 6 465 €
- tarifs : Part fixe = 0,50 € H.T. / abonné
Part variable = 0,055 € / m³
Forfait pluvial = 1 500 € H.T.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ✓ **DECIDE** de confier l'affermage du service d'assainissement collectif à la société SEMERAP,
- ✓ **APPROUVE** le projet de contrat de délégation et ses pièces annexes,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les pièces correspondantes.

Observations :

Monsieur le Maire signale le très bon service rendu par le représentant de la Direction des Territoires dans le cadre de l'assistance à maîtrise d'ouvrage sollicitée par la mairie.

Éléments donnés pour le choix de SEMERAP : offre mieux disante pour la tarification à l'usager et à la collectivité, meilleurs engagements techniques, offre mieux adaptée au service d'assainissement collectif de la commune.

2 – CNAS (Comité National d'Action Sociale) : adhésion retraités

Délibération n°2012-59

Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au CNAS (Comité National d'Action Sociale) depuis 1998 dans le but d'offrir aux agents des prestations variées.

L'adhésion pour les agents retraités est facultative : à partir de 2011, la commune avait décidé de cotiser uniquement pour les actifs car les agents retraités ne profitaient d'aucun avantage depuis plusieurs années.

Deux nouveaux agents retraités demandant à bénéficier des avantages offerts par le CNAS, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de revoir sa décision.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour adhérer à partir de 2013 pour les agents retraités de la commune.

Observation : Coût annuel : environ 650 € pour 5 agents retraités.

3 – Relais d'assistants maternels : avenant pour occupation des locaux

Délibération n°2012-60

Monsieur le Maire rappelle que dans le but d'offrir des prestations de qualité et d'être plus proche des usagers, le Relais d'Assistants Maternels de Riom Communauté se déplace dans différentes communes du territoire.

Afin de permettre la tenue de permanence dans la commune, il a été conclu en 2011 une convention d'occupation des locaux à titre gratuit avec Riom Communauté.

Un avenant est nécessaire afin de modifier le planning initial des mises à disposition des locaux et de permettre la mise en œuvre d'un planning révisé annuellement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve la signature de l'avenant
- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à la révision annuelle de la planification des mises à disposition des locaux.

4 – Divers

1) Personnel communal : augmentation du temps de travail de LAUDOUZE Irène (rectificatif)

Délibération n°2012-61

Monsieur le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé le 1^{er} octobre d'augmenter le temps de travail de Irène LAUDOUZE, adjoint technique de 2^{ème} classe, pour renforcer l'équipe du personnel chargé du service périscolaire.

Une erreur dans le nombre d'heures par semaine a été commise : il y a lieu de prévoir 24 heures au lieu de 22 heures par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, est d'accord pour porter le temps de travail de Mme LAUDOUZE Irène à 24 heures par semaine à partir du 8 octobre 2012.

Le comité technique sera saisi de la modification apportée à la délibération du 1^{er} octobre 2012.

2) Internet / Couverture haut débit

Suite à un courrier adressé par un administré au Conseil Régional et à la mairie (qui a transmis à Riom Communauté pour étude et avis) concernant les problèmes de connexion internet « bas débit », Monsieur le Maire donne au conseil les informations communiquées en réponse par le Conseil Régional et Riom Communauté et qui pourront faire l'objet d'un article dans le prochain bulletin municipal :

- La première action du Conseil Régional entre 2007 et 2009 a été de permettre l'accès à tous au haut débit (minima 512 Kb/s). Sur la commune d'Enval qui comptait moins de 11 lignes inéligibles à l'ADSL, il n'y a pas eu d'installation de nouvel équipement qui aurait pu améliorer l'éligibilité pour une partie de la population disposant déjà de l'ADSL. Seuls les foyers inéligibles ont pu bénéficier d'un accompagnement pour une solution satellite.
- Malgré différents travaux engagés par l'opérateur France Telecom, un petit nombre d'abonnés sur la commune n'est pas éligible à un débit supérieur à 512 Kb/s en raison de l'éloignement de son installation par rapport au central téléphonique (Nœud de Raccordement d'Abonnés)
- Le Conseil Régional vise actuellement au déploiement du Très Haut Débit dont un volet concerne le Grand Public en garantissant au plus tard fin 2016 un accès à 2 Mb/s minima et l'éligibilité à hauteur de 100 % des lignes au triple play (Internet+Téléphonie+TV)
- Information provenant du Conseil de Surveillance de Clémentel : une priorité a été demandée pour le très haut débit dans les hôpitaux. Si la demande aboutissait pour Clémentel, la commune pourrait bénéficier des nouvelles installations avant 2016.

3) Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Syndicat du Bois de l'Aumône propose de modifier le mode de tarification, à savoir une redevance incitative en fonction de la quantité des déchets produits par chaque ménage et par chaque activité. La question est posée au prochain conseil aux délégués du SBA. La position de Riom communauté et des maires de la communauté est le maintien du dispositif de calcul actuel.

4) Parc automobile

Il faudra envisager très prochainement de remplacer le véhicule « Express » qui sert essentiellement au transport des repas de cantine car il devient vétuste. Une société propose aux collectivités locales une mise à disposition gratuite d'un véhicule. Trois critères doivent être satisfaits : acceptation de l'habillage publicitaire, un tissu économique suffisant de commerçants acceptant la publicité (la démarche auprès des annonceurs est faite par ladite société) et une visibilité suffisante du véhicule. Le conseil municipal est favorable, à l'unanimité, à cette formule et demande à Sylvie GERBE de poursuivre la démarche.

5) Vie associative / Equipement matériel

Devant l'ampleur de certaines manifestations locales (fête patronale, brocante, fête de l'alambic ...) se pose le problème récurrent de manque de petit matériel en plus des plus gros équipements (barnums, tables, chaises ...) empruntés aux mairies voisines et à l'IGESA. Le conseil

approuve la proposition du maire d'acheter un complément de couverts (cuillères, fourchettes, couteaux) pour rendre service aux diverses associations. On pourra également prévoir l'achat de tables supplémentaires.

De plus, la préparation des repas ne sera plus faite au Centre hospitalier Clémentel suite à l'ouverture de la cuisine centrale à Riom et il est possible que du matériel soit à vendre. Monsieur le Maire a demandé à la Direction du Centre hospitalier que la commune soit informée de la mise en vente du matériel réformé pour éventuellement pouvoir en acquérir en priorité.

6°) Achat du tractopelle

Achat à l'entreprise BORGES d'un tractopelle d'occasion de marque CATERPILLAR, 2 300 heures, prix : 28 000 €. Semble être une bonne occasion.

Délibération n°2012-63

Le conseil municipal est d'accord pour mettre en vente l'ancien tractopelle à 7 000 € et autorise MMrs MELIS et GOUMY à entreprendre les démarches. (Annonce sur Le Bon Coin).

7° Bourg de La Sauzède

Les travaux se déroulent normalement hormis le problème soulevé sur le mauvais état d'une partie de réseau d'assainissement : le réseau serait à refaire dans l'avenue de la Libération sur une longueur d'environ 180 mètres (entre le chemin de la Haute-Garde et la propriété de M. Leite) alors qu'il n'avait pas été diagnostiqué lors du passage caméra en 2009. Les dossiers de travaux d'assainissement et de demandes de subventions ont été montés au vu des conclusions rendues par SEMERAP. Le surcoût est d'environ 30 000 € qui aurait pu être financé à hauteur de 60 % s'il avait été intégré dans le dossier initial. Une rencontre est prévue demain avec le Directeur de SEMERAP pour qu'il prenne des engagements sur ce qu'il y a lieu de faire et, si la réfection du réseau est nécessaire, dans quelles proportions financières la SEMERAP est prête à intervenir.

8°) Aménagements au Tennis

La municipalité a organisé le 9 novembre une réception au terrain de tennis pour remercier GDF-SUEZ (subvention pour aménagement du terrain) et M. NIGON (don des chapiteaux)

9°) Stationnement illégal des Gens du Voyage : Engagement procédure de référé

Délibération n°2012-62

Exposé des faits :

- Des gens du voyage stationnent depuis de nombreux mois sur un terrain communal
- Leur comportement a nécessité à plusieurs reprises l'intervention de la gendarmerie
- Le stationnement présente un caractère d'insalubrité qui pollue l'environnement.

Devant le refus d'évacuer le terrain et considérant que la commune remplit ses obligations, après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 11 voix pour (1 contre –M. Caillaud- et 1 abstention –M. Baufond), demande à Monsieur le Maire d'engager une procédure de référé pour expulsion du terrain communal.

Observations :

Le risque est qu'ils s'installent sur la voie publique suite à l'expulsion. Coût à prévoir : 1 500 €.

10) Plantations

Merci aux Ets MARSIN qui ont offert divers arbres et arbustes à la commune.

11) Sécurité

Des arbres menacent de tomber sur le chemin du Sablon. A voir à qui ils appartiennent et ce qu'il serait nécessaire de faire.

12) Riom Communauté / Commission Culture

Guy RONTEIX informe que dans le cadre du budget achat d'œuvres, achat d'un lustre à 15 000 €. Par ailleurs, le musée lapidaire de Mozac est fermé pour raisons de sécurité. Des engagements avaient pourtant été pris depuis plusieurs années par Riom Communauté pour effectuer des travaux.

13) Budget assainissement 2012 – Décision modificative n°2

Délibération n°2012-64

Les crédits prévus pour les travaux d'assainissement étant insuffisants, le conseil municipal décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

D – 2315-12 : Travaux assain Bourg Sauzède :	+ 20 300 €
D – 020 : Dépenses imprévues :	- 800 €
D 672 -- Reversement de l'excédent	- 16 000 €
D – 023 Virement à la section d'invest :	+ 16 000 €
R – 021 : Versement de la section de fonct.	+ 16 000 €
R 2762 : Remboursement TVA :	+ 3 500 €
D 2762 – Opération ordre TVA	+ 3 500 €
R 2315 – Opération ordre TVA	+ 3 500 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.